

<https://www.afpen.fr/FLASH-INFOS-Creation-du-nouveau-656.html>



# FLASH INFOS / Création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale



- Actualités -  
Date de mise en ligne : mercredi 25 mai 2016

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

### Création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale.

**L'AFPEN écrit à Madame la Ministre pour demander le respect du calendrier, l'ouverture d'un nombre conséquent de postes de psychologues au concours 2017 et l'intégration dans le nouveau corps dès le premier trimestre 2017 pour celles et ceux qui le souhaitent.**

L'AFPEN vient d'écrire à la ministre de l'Éducation nationale avec sept autres organisations de psychologues\*.

Alors que le GT14 arrive au terme de son travail avec la publication annoncée du premier concours spécifique qui aura lieu au printemps 2017 (voir flash/infos du vendredi 20 mai), la parution du décret constituant le corps des psychologues se fait toujours attendre. Elle est impactée en particulier par les négociations de revalorisation en cours entre les organisations syndicales et le ministère (pour tous les personnels de la fonction publique, Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, PPCR) mais aussi par certaines résistances et inerties.

Avec d'autres organisations, l'AFPEN écrit et demande à Madame la Ministre :

&#8226; de respecter au plus près les annonces précédentes concernant le calendrier de publication du décret instituant le nouveau corps des psychologues (dès septembre 2016)

&#8226; d'ouvrir un nombre important de places au premier concours de psychologues **pour permettre le remplacement** des personnels bénéficiant de la retraite, **pourvoir les postes vacants et augmenter les effectifs** afin de mieux répondre aux missions qui leur sont confiées

&#8226; de notifier l'intégration dans le nouveau corps, de tous les psychologues concernés qui le souhaiteraient **dès le premier trimestre 2017**, sans attendre le 1er septembre 2017, date qui nous paraît trop lointaine pour s'assurer de l'effectivité du décret.

Nous nous félicitons du chemin déjà accompli depuis 2014, date d'ouverture du Groupe de Travail (GT14) sollicité par l'AFPEN, qui accorde enfin ce que les psychologues du 1er degré demandaient depuis plus de 50 ans : un vrai statut de psychologue.

L'AFPEN poursuit son travail auprès du ministère et des autres partenaires sur d'autres points encore à construire, comme par exemple l'architecture fonctionnelle du corps et la question de la formation initiale et continue.

Pour le Conseil d'Administration de l'AFPEN

Laurent CHAZELAS

Président

\*Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France

\*Association des Enseignants-Chercheurs en Psychologie des Universités

\*Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale

\*Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

\*Syndicat des Enseignants UNSA

\*Société Française de Psychologie

\*Collectif Co-Psy SNES - FSU

\*Collectif national des Psychologues du SNUipp-FSU

**La lettre envoyée à la ministre en téléchargement ci-dessous :**